Florence Bergeaud-Blackler : “Un musulman prosélyte ne sera pas indifférent à ce visage européen à moitié voilé : signe de l’accomplissement de la prophétie califale qui doit assurer la présence de l’islam partout dans le monde”

03/11/2021 à 23h20



Malgré le tollé suscité, la campagne sur la diversité est toujours en ligne sur le site de l’institution, s’insurge Florence Bergeaud-Blackler.

(…) Deux messages sont ainsi envoyés : le premier consiste à banaliser, « fashioniser » et idéaliser le hidjab comme parure, sans considération du fait que certaines femmes peuvent être violées, vitriolées ou brûlées si leur comportement n’entre pas dans les canons de la modestie musulmane, ce qui est le cas assez couramment dans des pays comme l’Afghanistan, l’Iran ou le Mali, plus rarement, mais

tout de même, dans certaines banlieues européennes comme Paris ou Bruxelles.

Le second message est plus subliminal et s'adresse à l'umma. Un musulman prosélyte ou même juste sincère ne sera pas indifférent à ce visage européen à moitié voilé : signe de l'accomplissement de la prophétie califale qui doit assurer la présence de l'islam partout dans le monde. (…)

En préparation de la Journée de l'islamophobie que le Conseil de l'Europe a instaurée chaque année le 21 septembre, le COE a mobilisé son dispositif de propagande communicationnelle intitulé « WE CAN for human rights speech » cofinancé avec le programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne. (…)

C'est à ce tool kit de communication que l'on doit la diffusion de ces slogans que l'on croirait sortis d'un manuel du petit islamiste : « célèbre la diversité et respecte le hidjab », « apporte la joie, accepte les hidjabs », « essaye de comprendre plutôt que juger une femme hijabi », « le hidjab est une partie de moi, une partie de mon identité », etc. (…)

L'objectif est de réintroduire le délit de blasphème et de limiter la liberté d'expression.

(…) Les institutions européennes se sont-elles mises au service d'organisations fréristes qui souhaitent réinstaurer le délit de blasphème au nom de la lutte contre la haine ? La question est légitime. (…)

Le Point

Merci à **Tara King**